



FORMULAIRE DE GESTION DES CRÉANCES (le « Formulaire »)

Mesure(s) visée(s) (cocher toutes les cases pertinentes) :

- Signaler une *créance* de 25 000 USD ou plus (remplir la Partie A)
 Présenter une demande d'indemnisation (remplir les Parties A et B)
 Recourir à des *services de recouvrement* (remplir les Parties A et C)

PARTIE A - RENSEIGNEMENTS SUR LE CLIENT ET SUR LA CRÉANCE (tous les champs sont obligatoires)

Le client

Nom du *client* : _____ N° de la police : _____ (la « Police »)

Adresse : _____

Nom du contact : _____ Courriel : _____

Tél. : _____ Téléc. : _____

Nom du vendeur (s'il ne s'agit pas du *client*) : _____

L'acheteur

Nom de l'*acheteur* : _____

Adresse : _____

Nom du contact : _____ Courriel : _____

Tél. : _____ Téléc. : _____

La créance (indiquer le montant des taxes, s'il y a lieu)

Date de la facture impayée	Montant en souffrance exigible	Montant actuel exigible
Première : _____	Excluant les taxes : _____	Excluant les taxes : _____
Dernière : _____	TVH : _____	TVH : _____
Devise : _____	TPS : _____	TPS : _____
Modalité de paiement : _____	TVP : _____	TVP : _____
Montant de Livraison : _____	Taxe étrangère : _____	Taxe étrangère : _____
Montant des frais/dépenses : _____	Montant exigible toutes taxes comprises : _____	
	TVH : _____ TPS : _____ TVP : _____	Taxe étrangère : _____

Outils de crédit utilisés : _____ Limite de crédit fixée : _____ Devise : _____

*Les titulaires de police d'Assurance frustration de contrat et d'Assurance acheteur unique ne sont pas tenus de remplir cette section

Avez-vous des marchandises en stock ou des travaux en cours relativement à cette transaction? Oui Non

Commentaires généraux/Antécédents

Raison du retard

- Flux de trésorerie Défaut de prendre livraison des marchandises Permis d'exportation Permis d'importation
 Non-convertibilité et non-transfert Résiliation de contrat Guerre et troubles connexes
 Insolvabilité Date de l'insolvabilité : _____ N° du dossier : _____
 Différend

Précisions sur le
différend :

Mesures prises pour recouvrer la créance

- Communications directes avec l'acheteur
 Agence de recouvrement

Nom de l'agence de recouvrement : _____

Adresse complète : _____

Nom du contact : _____ Tél. : _____

N° du dossier : _____ Date de dépôt auprès de l'agence : _____

L'agence de recouvrement a-t-elle recouvré une partie de la créance? Oui Non

Ce compte fait-il actuellement l'objet d'un litige? Oui Non

- Recours à des services juridiques

Nom du cabinet : _____

Adresse complète : _____

Nom de l'avocat : _____ Tél. : _____

- Autre mesure (donner des précisions ou des commentaires)

PARTIE B - DEMANDE D'INDEMNISATION ET DÉCLARATIONS

(Si le *client* présente une demande d'indemnisation, il doit signer ci-dessous.)

1. Le *client* reconnaît, déclare et garantit ce qui suit, et il en convient :
 - a) Le *client* décidera, à son entière discrétion, des mesures à prendre à l'égard de la *créance* et EDC n'aura aucune responsabilité à l'égard de cette décision.
 - b) Le *contrat* est assuré en vertu de la Police. Le *client* n'a violé aucune condition de la Police, et aucune des exclusions énoncées dans la Police ne s'applique.
 - c) Toute information fournie à EDC relativement à la *créance* pourrait être assujettie à la *Loi sur l'accès à l'information*.
 - d) Le *client* s'est dûment acquitté de toutes ses obligations en vertu du *contrat*, conformément à ses modalités.
 - e) Le *client* détient la *créance* et en possède le titre légal et exclusif.
 - f) Le *client* a remis à EDC tous les documents pertinents, toutes les conventions et toute l'information ayant trait au *contrat* ou à la *créance*, ou existant autrement chez le *client*, l'*acheteur* ou tout tiers lié au *contrat*, ou encore échangés entre ceux-ci (sans objet pour une demande d'indemnisation via le Programme d'indemnisation express).
 - g) Il n'existe pas de différend à l'égard de la *créance*.
 - h) À la date à laquelle la demande d'indemnisation devient recevable aux termes de la Police, EDC traitera la demande d'indemnisation.
 - i) Si la *créance* est égale ou inférieure au seuil en vigueur (veuillez consulter la page [Demandes d'indemnisation pour des créances de moins de 25 000 USD](#) sur notre site web pour montants applicables et détails additionnels), EDC, traitera la demande d'indemnisation conformément à son Programme d'indemnisation express sujet à la section (iv) qui suit, et :
 - (i) que les documents à l'appui de la demande d'indemnisation (preuve de *créance*, d'expédition et de solvabilité, etc.) en la possession du *client* seront présentés à EDC en tout temps, sur demande;
 - (ii) que le *client* a retenu les services de l'*agence de recouvrement* précitée dans la Partie A pour recouvrer la *créance* ou si le *client* n'a pas sélectionné une agence de recouvrement pour recouvrer la *créance*, EDC, à sa seule discrétion, retiendra une agence de recouvrement au nom de *client*, à moins que l'*acheteur* ait fait faillite, et strictement pour cette raison le *client* par ce moyen appointe EDC comme son agent;
 - (iii) qu'EDC peut, en tout temps et à sa seule discrétion, vérifier les antécédents du *client* relativement à la présente demande d'indemnisation et à toute autre réclamation traitée dans le cadre du *Programme d'indemnisation express*;
 - (iv) qu'EDC peut, en tout temps et à son entière discrétion, exclure le *client* du *Programme d'indemnisation express* pour quelque raison que ce soit;
 - (v) qu'EDC peut exiger le remboursement immédiat de toutes les sommes versées en vertu du *Programme d'indemnisation express* qu'EDC estime avoir versées de façon irrégulière ou par suite d'une fausse déclaration, et le *client* se conformera immédiatement à une telle demande;
 - (vi) que le *client* transfère et cède par les présentes à EDC ou à l'Assureur approprié (défini dans la Police) les droits du *client* à toute somme qui lui est due à l'égard de la *créance*. À l'endroit des *clients* établis au Québec, la cession précitée ne s'applique pas, étant donné qu'EDC observe les règles du Québec en matière de subrogation légale.

Pièces justificatives exigées (sans objet, si vous présentez une demande d'indemnisation via le Programme d'indemnisation express)

Veuillez cocher la case correspondant aux documents pertinents et joindre des copies

- | | | |
|--|--|--|
| <input type="checkbox"/> État de compte | <input type="checkbox"/> Factures | <input type="checkbox"/> Preuve de <i>créance</i> (p. ex. bons de commande, contrat) |
| <input type="checkbox"/> Preuve d'expédition | <input type="checkbox"/> Correspondance pertinente | |
- Autres justificatifs (le cas échéant)
- Renseignements sur le crédit (à défaut d'une approbation de crédit d'EDC)
 - Preuve d'insolvabilité
 - Autre

Client : _____

Signature : _____
Nom : _____
Titre : _____

Date : _____

Signature : _____
Nom : _____
Titre : _____

Date : _____

PARTIE C - CONVENTION DE SERVICES DE RECOUVREMENT (la « Convention »)
(Si le *client* sollicite des *services de recouvrement*, il doit signer ci-dessous.)

La présente Convention est conclue à la date indiquée ci-dessous entre le *client* et Exportation et développement Canada (« EDC »). En contrepartie des engagements et accords visés par la présente Convention et moyennant toute autre contrepartie valable dont, par les présentes, les parties accusent réception et reconnaissent le caractère suffisant, relativement à la *créance* les Parties conviennent de ce qui suit :

1. Dans la présente Convention, les mots en italique ont le sens qui leur est donné dans la Partie A et dans la Convention. On entend par :
 - a) « *agence de recouvrement* », un tiers qui est fournisseur de services de recouvrement;
 - b) « *contrat* », la convention conclue entre le *client* et l'*acheteur* en vertu de laquelle la *créance* est due au *client*;
2. Cette Convention ne s'applique qu'à la *créance* mentionnée dans la Partie A.
3. EDC peut, à son entière discrétion : (i) faire des efforts raisonnables sur le plan commercial pour retenir, pour le compte du *client*, les services d'une *agence de recouvrement*, auquel cas le *client* désignera par les présentes EDC comme son mandataire strictement à cette fin; et (ii) surveiller les activités d'une *agence de recouvrement* retenue directement par le *client*, (les « services de recouvrement »).
4. Si EDC consent à fournir des *services de recouvrement* relativement à la *créance*, elle en avisera le *client* dans les cinq (5) jours ouvrables de la réception de la présente Convention signée par le *client* et :
 - a) Le *client* remettra à EDC toute preuve démontrant que le *client* a exécuté le *contrat* (sans objet pour une demande d'indemnisation via le Programme d'indemnisation express).
 - b) Si requis, le *client* communiquera directement avec l'*agence de recouvrement* et lui donnera des directives, et il pourra envoyer à EDC une copie de chaque communication et directive. Toutefois, la décision de poursuivre ou non l'affaire par un moyen quelconque appartient uniquement au *client*.
 - c) La relation entre EDC et l'*agence de recouvrement* n'est pas une relation mandant-mandataire ni une relation entre partenaires, et EDC ne peut être tenue responsable envers le *client* : (i) de la sélection de l'*agence de recouvrement*, ou (ii) d'une rupture de *contrat* ou d'une violation de toute loi applicable, ou encore d'une négligence, d'un acte frauduleux ou illicite ou d'une omission de la part de l'*agence de recouvrement*.
 - d) Le *client* consent par les présentes à tout échange d'information ou de documentation entre : (i) EDC et l'*agence de recouvrement* ayant trait à toute question relative à la *créance*; et (ii) EDC, Coface SA, Branche du Canada (« Coface ») et l'*agence de recouvrement* ayant trait à toute question relative à la *créance* lorsque Coface assure la *créance* en vertu de polices conjointes établies par EDC et Coface ou aux termes des polices d'assurance complémentaire sur le marché canadien établies par Coface.
 - e) Le *client* reconnaît que toute l'information fournie à une *agence de recouvrement* établie aux États-Unis pourrait être assujettie aux lois des États-Unis, ce qui comprend, sans toutefois s'y limiter, la loi américaine intitulée *Uniting and Strengthening America by Providing Appropriate Tools Required to Intercept and Obstruct Terrorism Act* (la « Loi américaine sur le patriotisme »), adoptée en 2001.
 - f) Toute information fournie à EDC relativement à la *créance* pourrait être assujettie à la *Loi sur l'accès à l'information*.
 - g) Le *client* déclare et garantit que le *contrat* est assuré en vertu de la Police et qu'il n'a violé aucune condition de la Police.
5. Le *client* convient de payer toutes les commissions dues à l'*agence de recouvrement* de la façon prévue par celle-ci, même dans les cas où EDC a retenu une agence de recouvrement au nom du client, via le Programme d'indemnisation express ou autre. Des commissions s'appliqueront sur tous les montants recouvrés par l'agence et peuvent varier selon l'emplacement de l'acheteur et l'âge de la créance. D'autres commissions, dont conviendraient l'agence de recouvrement et le client, peuvent être exigées pour la prestation de certains services par l'*agence de recouvrement*.
6. Si EDC n'a pas réglé une demande d'indemnisation ou indemnisé le *client* aux termes de la Police à l'égard de la *créance*, toutes les sommes recouvrées et toutes les dépenses engagées relativement à la *créance* seront portées au compte du *client*.
7. Le *client* s'engage à indemniser EDC à l'égard de réclamations, de poursuites, d'actions, d'obligations, de responsabilités, de dommages, de compensations, d'intérêts, de coûts, de droits ou de commissions, de frais ou d'autres dépenses opposables à EDC ou engagés par celle-ci relativement à toute mesure raisonnable et appropriée qu'EDC a prise pour tenter de fournir les services prévus dans la présente Convention pour recouvrer la *créance*, ou qui auraient découlé d'une action ou d'une réclamation contre EDC par l'*acheteur* ou par toute autre partie.
8. L'une ou l'autre des parties peut résilier ou suspendre la présente Convention immédiatement sur simple avis à l'autre partie.
9. Tout avis, toute requête, tout consentement, toute approbation, toute directive ou tout accord à passer ou passé relativement aux présentes doit être : (i) par écrit, (ii) remis en mains propres à l'autre partie, ou envoyé par la poste, ou encore transmis par télécopieur ou par courriel, et (iii) sera réputé avoir été livré et reçu à la date de sa remise en mains propres, ou à la date de sa réception par la poste ou dans les sept jours suivant son envoi par la poste, selon la première occurrence, ou encore à la date de sa transmission par télécopieur ou par courriel; dans chacun des cas précités, les samedis, les dimanches et les jours fériés durant lesquels les bureaux des parties sont normalement fermés au public seront exclus. L'adresse postale, le numéro de télécopieur et l'adresse de courriel du *client* sont ceux indiqués dans la Partie A; ceux d'EDC sont les suivants : 150 rue Slater, Ottawa, Ontario K1A 1K3; téléc. : 613-598-2837; courriel : gestiondescreances@edc.ca.

10. Les modalités, les déclarations, les attestations, les garanties, les engagements et les accords que contient la présente Convention subsistent tous après la signature et l'exécution de celle-ci et lient les parties ainsi que leurs successeurs et cessionnaires permis.

11. La présente Convention est assujettie aux lois de la province ou du territoire où le *client* est établi ainsi qu'aux lois du Canada qui y sont applicables et elle sera interprétée d'après ces lois. Cette Convention ne peut être cédée par le *client* sans le consentement écrit préalable d'EDC.

12. Ni la conclusion de la présente Convention, ni la Convention elle-même, ni une mesure prise par EDC ou son omission d'agir relativement à la présente Convention : (i) ne constituent une reconnaissance par EDC de sa responsabilité dans le cadre de la Police; (ii) ne doivent être interprétées comme une renonciation, ou une préclusion, par les parties à l'un quelconque de leurs droits dans le cadre de la Police ou de toute convention de recouvrement ou encore de tout accord de cession effectivement ou éventuellement conclu par celles-ci, ou (iii) ne constituent une garantie de paiement d'une partie quelconque de la *créance*, ou (iv) n'imposent à EDC une responsabilité quelconque envers le *client* en vertu de la présente Convention.

13. La renonciation par EDC à l'observation rigoureuse ou à l'exécution à la lettre de la Police ou de la présente Convention ne constitue pas une renonciation à l'égard de tout manquement ultérieur du *client* de se conformer à toute condition de la Police ou à toute modalité de la présente Convention, selon le cas. Aucune renonciation n'aura d'effet à moins d'être explicitée par écrit par EDC.

14. La présente Convention constitue l'intégralité de l'accord intervenu entre les parties relativement à l'objet des présentes et peut être modifiée uniquement par écrit par les deux parties. Cette Convention ne fait pas partie intégrante de la Police. En cas d'incompatibilité entre la présente Convention et (i) la Police, ou (ii) un autre accord intervenu entre EDC et le *client* relativement à la *créance*, la Police ou cet autre accord, selon le cas, prévaudra dans la mesure de l'incompatibilité.

Pièces justificatives (sans objet, si vous présentez une demande d'indemnisation via le Programme d'indemnisation express)

Veuillez cocher la case correspondant aux documents pertinents dont le *client* a joint des copies

- | | | |
|---|--|--|
| <input type="checkbox"/> État de compte (obligatoire) | <input type="checkbox"/> Factures | <input type="checkbox"/> Preuve de <i>créance</i> (p. ex. bons de commande, contrat) |
| <input type="checkbox"/> Preuve d'expédition | <input type="checkbox"/> Correspondance pertinente | <input type="checkbox"/> Autres justificatifs (le cas échéant) |

EN FOI DE QUOI, les parties ont fait dûment signer la présente Convention par leurs représentants autorisés à la date indiquée en premier lieu.

Client : _____

EXPORTATION ET DÉVELOPPEMENT CANADA

Signature : _____

Signature : _____

Nom :

Nom :

Titre :

Titre :

Date :

Date :

Signature : _____

Signature : _____

Nom :

Nom :

Titre :

Titre :

Date :

Date :